

**Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2023 en vue de l'ouverture de trois crédits, pour un montant total de 400 000 francs, destinés au renouvellement des équipements RFID des Bibliothèques municipales, soit:**

- 250 000 francs destinés à renouveler les bornes de prêt et retour, antennes RFID et portiques antivol;**
- 75 000 francs destinés aux travaux d'installation du nouveau matériel;**
- 75 000 francs destinés à acquérir du mobilier pour l'installation des bornes dans les bibliothèques.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Les Bibliothèques municipales (BM) proposent aujourd'hui dans leurs sept bibliothèques, dans leurs quatre bibliobus ainsi que dans la Mobithèque une collection de près de 630 000 documents, livres, périodiques, CD et DVD, couvrant tous les domaines de la connaissance et accessibles à tous les publics, enfants comme adultes, francophones comme allophones. Plus de 100 000 habitant-e-s du canton de Genève sont inscrit-e-s aux BM et plus d'un million de prêts et 700 000 prolongations ont été réalisés en 2019<sup>1</sup> par 35 000 personnes différentes. Cette masse de transactions et de données nécessite un système de gestion informatique solide, sur lequel les professionnel-le-s peuvent s'appuyer et auquel les usagères et usagers peuvent faire confiance pour la gestion de leurs données personnelles et de leurs emprunts de documents.

Depuis plusieurs années, une partie des opérations d'emprunts et de retours sont réalisées directement sur des bornes par le public. Ce report d'une partie de l'activité permet aux BM de réattribuer les ressources humaines dégagées pour des activités à plus forte valeur ajoutée comme le conseil ou la médiation culturelle. Dans les bibliothèques de quartier, ces équipements font partie d'une stratégie plus globale de «site unique» entre espaces jeunesse et adultes qui vise une organisation plus rationnelle des équipes ainsi que des espaces plus conviviaux et attractifs pour les publics. La plupart des personnes apprécie l'autonomie qui leur est offerte pour ces transactions en self-service et pour certaines la discrétion qu'elle permet. Des bornes de retour donnant sur l'extérieur et accessibles en tout temps ont aussi pu être proposées aux bibliothèques de la Cité et des Minoteries.

---

<sup>1</sup> Année de référence avant les fermetures et baisses d'activité dues aux restrictions sanitaires. En 2021 1,5 millions de prêts et prolongations ont été réalisés par 28 000 personnes.

Dans toutes les bibliothèques, des guichets de prêt tenus par des bibliothécaires sont conservés, pour les transactions plus complexes ou pour les personnes qui ne souhaitent pas utiliser les bornes.

Ces appareils se révèlent particulièrement simples à utiliser pour le public grâce à l'emploi de la technologie RFID<sup>1</sup> qui équipe les collections des BM depuis fin 2007. Les puces de «radio-identification» permettent une lecture de type «sans contact» de la carte de bibliothèque comme des documents en les posant simplement sur l'appareil.

Cette technologie permet aussi de sécuriser les collections de manière fiable car elle est couplée à des portiques antivols situés aux entrées des bibliothèques.

Le crédit demandé vise le renouvellement d'une partie des bornes de prêt et retour, des antennes RFID des bureaux de prêt ainsi que des portiques antivols qui sont obsolètes et dont la maintenance s'avère désormais compromise. Un marché public a déjà été attribué début 2021 pour quatre ans sur ces matériels. Il avait été ouvert dans le cadre de la réfection de la bibliothèque des Eaux-Vives (proposition PR-1360) qui devait être équipée de ce matériel et nous permet donc un chiffrage précis pour la présente demande.

## *Contexte et historique de l'opération*

### *La technologie RFID*

La technologie RFID date des années 1940 avec des développements d'abord militaires puis dans l'industrie et la logistique. Elle connaît plusieurs déclinaisons, avec toujours un même objectif de lire une étiquette à distance pour identifier un objet ou une personne et déclencher une action.

Son adoption en bibliothèque remonte aux années 1990 pour permettre l'automatisation de certains traitements, la sécurisation des documents et le prêt en self-service.<sup>2</sup>

Une puce RFID est apposée sur chaque document de la bibliothèque sur laquelle sont enregistrés son numéro d'identification dans l'inventaire et des données de contrôle (identifiant de la bibliothèque, code pour l'antivol, nombre de pièces). Les cartes de bibliothèque contiennent une puce sur le même modèle. Seul le numéro de carte est inscrit sur cette puce, ce qui exclut toute utilisation du RFID pour identifier la personne titulaire en dehors du système informatique de

---

<sup>1</sup> Radio frequency identification = identification par ondes électromagnétiques

<sup>2</sup> Ministère de la culture et de la communication (France) (2014). L'identification par radio-fréquence (RFID). (Boîte à outils du numérique en bibliothèque, 3). <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/78710/596855/file/Boite%20%C3%A0%20outils%20du%20num%C3%A9rique%20en%20biblioth%C3%A8que.%20Fiche%203%20-%20La%20RFID.pdf> [consulté le 27 juillet 2021]

la bibliothèque. C'est le même identifiant qui est imprimé sous forme lisible et en code à barres sur la carte.

Les terminaux de traitement – ordinateurs des bibliothécaires, bornes ou portiques antivol – disposent d'antennes actives qui peuvent lire les puces RFID jusqu'à une certaine distance. Les puces utilisées dans nos bibliothèques sont « passives », elles ne sont pas alimentées par une batterie et n'émettent donc pas de rayonnement électromagnétique. Elles doivent être activées par ces dispositifs de détection. La lecture des puces se limite donc à une trentaine de centimètres pour les antennes des ordinateurs et des bornes et jusqu'à 80 cm pour les portiques antivol.

La technologie RFID en bibliothèque est standardisée tant pour les fréquences électromagnétiques utilisées et leur puissance d'émission que pour l'encodage des données et les formats de puces utilisés. Les équipements répondent aux normes légales en vigueur en Suisse pour les rayonnements électromagnétiques.

### *Introduction du RFID et des bornes dans les BM*

La technologie RFID a été introduite à partir de 2007 dans les BM. Une demande de crédit avait été déposée en 2005<sup>1</sup>. Il s'agissait de renouveler l'équipement d'identification des documents, reposant alors sur un système magnétique propriétaire adopté à la fin des années 1980 et progressivement abandonné par le fournisseur. Le choix s'était alors porté sur la technologie RFID, garantissant interopérabilité et évolutivité des prestations, choix qui s'est avéré pertinent. Cette proposition prévoyait l'acquisition d'automates de prêt pour la bibliothèque de la Cité uniquement, en raison de leur coût à l'époque, et le déploiement de portiques antivol dans l'ensemble des bibliothèques.

Les collections et les cartes de bibliothèque ont été converties au RFID en 2007. Les bornes de prêt et retour ont été introduites à partir de 2013. A la faveur d'une baisse des coûts dans ce domaine, il a été décidé d'équiper aussi certaines bibliothèques de quartier. Un test a été réalisé à la bibliothèque des Pâquis dans un premier temps. Des groupes de travail ont été conduits avec les bibliothécaires afin d'intégrer au mieux ces nouveaux outils dans l'organisation des services de prêt. En 2015, six bornes de prêt et une borne de retour extérieure ont été installées à la Cité à l'occasion de la rénovation de cette bibliothèque. L'introduction des bornes a participé à la réorganisation des espaces et 70% des emprunts sont réalisés de manière autonome depuis lors<sup>2</sup>. Des automates de prêt ont par la suite été déployés dans les bibliothèques de la Jonction, de la Servette et de Saint-Jean.

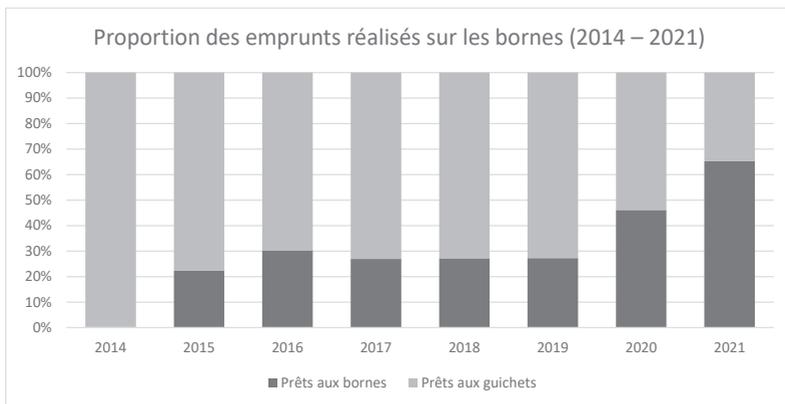
---

<sup>1</sup> Proposition PR-408 (162<sup>e</sup>), « Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 269 000 francs destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales ».

<sup>2</sup> Taux d'emprunts réalisés sur les bornes en 2021 à la Cité.

En 2019, la bibliothèque des Minoteries a été équipée de deux bornes de prêt, d'une borne de retour extérieure et de portiques antivol de nouvelle génération.

Dans les bibliothèques de quartier, contrairement à la Cité, les proportions d'emprunts effectués sur les bornes étaient restées relativement faibles, notamment du fait de l'organisation des locaux et d'une faible adhésion des équipes et du public. La période de la crise sanitaire du Covid-19 a changé la donne. L'emprunt aux bornes a été proposé comme mesure favorisant la distanciation sociale nécessaire dans ce contexte. Les cadres et équipes des bibliothèques ont ainsi pu constater les avantages de cette organisation permettant de réattribuer les ressources humaines sur des tâches à plus forte valeur ajoutée mais aussi, dans les périodes plus tendues en termes d'effectifs, de s'appuyer sur ces appareils pour une gestion efficace des plannings d'équipes. Aujourd'hui 50 à 80% des emprunts sont réalisés sur les bornes selon les bibliothèques. Elles sont ainsi devenues des équipements indispensables à leur bon fonctionnement et à une prestation de qualité.



### *Appel d'offres réalisé*

Fin 2020, un appel d'offres public a été ouvert par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) pour le matériel RFID de bibliothèque, en vue de l'équipement de la bibliothèque des Eaux-Vives après sa rénovation (proposition PR-1360). Ce marché public présentait en option les volumes d'équipements prévus dans la présente demande, ce qui a permis d'obtenir une offre intéressante en termes de prix d'achat et de maintenance. Le marché a été attribué pour quatre ans à la société Bibliotheca. Il s'agit de l'entreprise qui avait déjà fourni le matériel suite à l'appel d'offres précédent, ce qui permettra de disposer d'un parc homogène pour les BM.

## **Exposé des motifs**

La période de la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021 aura démontré aux BM l'importance des bornes de prêt et retour pour la bonne marche du service. Ces équipements permettent de maintenir le volume conséquent des transactions observé dans nos bibliothèques tout en offrant une flexibilité dans la gestion. Les bornes de prêt, relativement légères, peuvent facilement être déplacées pour s'adapter aux flux de fréquentation. Les bornes de retours extérieures sont appréciées comme prestation accessible en tout temps. Dans la période de restrictions sanitaires, ces équipements ont permis de limiter les contacts entre le public et les collaborateurs et collaboratrices. En période normale, le temps dégagé permet de concentrer les ressources humaines sur les activités à plus forte valeur ajoutée: conseil, aide à la recherche d'information et médiation notamment.

### *Renouvellement du matériel actuel et évolution des prestations*

Une borne de prêt est constituée d'un ordinateur standard fonctionnant avec le système d'exploitation Windows, d'un écran et de périphériques, notamment RFID. De la même manière que les postes informatiques sont remplacés régulièrement par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) (RPPI) pour des raisons de sécurité, d'évolution et de fiabilité du matériel, ces automates doivent être remplacés régulièrement. Le matériel acquis entre 2007 et 2015 a donc déjà présenté une durée de vie supérieure au matériel informatique standard.

Il s'agit donc de mettre à jour le parc de machines mais aussi de l'augmenter légèrement pour répondre à la croissance du volume des transactions réalisées sur ces appareils. L'acquisition des automates est complétée par du mobilier sur mesure afin de proposer une configuration bien intégrée et ergonomique pour le public, sur le modèle de ce qui a été réalisé aux Eaux-Vives en 2022.

La technologie RFID peut aussi montrer certaines limites. La borne de retour de la bibliothèque de la Cité connaît des pannes à répétition ou de simples blocages qui empêchent son utilisation et nuisent à l'image du service. En outre, une partie des retours sont mal enregistrés, ce qui implique que les utilisateurs et utilisatrices n'obtiennent pas toujours une quittance fiable de leur transaction et que les bibliothécaires doivent effectuer de nombreuses vérifications. La borne de retour des Minoteries, pourtant de conception plus récente présente aussi ce type de problèmes. La borne extérieure de la Cité a malgré tout enregistré 28 000 retours en 2021, ce qui indique que cette prestation reste demandée par le public. Fort de ce constat, de simples boîtes de retour ou chute de documents ont été installées aux bibliothèques de la Jonction et des Eaux-Vives, sans technologie RFID, et cela fonctionne bien. Nous avons donc choisi de remplacer la borne de retour de la Cité par deux boîtes simples, afin de pouvoir faire face au volume, et d'étendre

cette offre aux Pâquis et à la Servette. La restitution des emprunts en dehors des horaires d'ouverture sera ainsi disponible dans toutes nos bibliothèques avec un impact moindre en termes de coûts et de ressources du fait de l'absence d'électronique dans ce matériel.

La demande prévoit aussi le remplacement d'antennes RFID (platines) pour les bureaux de prêt, dont la plupart ont été acquises en 2007. Ces équipements restent cruciaux afin que les bibliothécaires puissent traiter les transactions qui le sont encore aux bureaux de prêt ou pour les tâches de gestion des collections (enregistrement des exemplaires, contrôles et inventaires). Le matériel acquis en 2007 fonctionne toujours mais montre des signes d'obsolescence. Le fournisseur n'existe plus et les pilotes logiciels ne sont plus mis à jour. Il n'est plus possible d'obtenir des pièces détachées.

Enfin les portiques antivol, installés en 2007 lors du passage au RFID n'ont jamais été renouvelés depuis. Leur constructeur n'existe aujourd'hui plus et il n'est plus possible d'obtenir des pièces de remplacement pour l'électronique. La maintenance de ces portiques n'est donc plus assurée, ce qui implique un risque pour la sécurisation des collections. Les nouveaux modèles, plus performants, nous permettront aussi de proposer des entrées plus pratiques et élégantes, en réduisant le nombre de panneaux nécessaires, par exemple à la bibliothèque de la Cité où le détecteur actuellement positionné au milieu du passage au rez-de-chaussée pourra être supprimé.

### *Programme et descriptif des travaux*

#### *Étape 1: changement des portiques antivol et de la borne de retour Cité*

Une étude conduite par la DSIC en 2019 a montré que les portiques antivol actuels ne pouvaient plus être maintenus à des coûts raisonnables, le prestataire ne disposant plus des pièces de rechange nécessaires. La plupart des portiques sont actuellement hors service. Notre priorité consiste donc à acquérir et remplacer les portiques dans l'ensemble des bibliothèques qui disposent encore d'anciens modèles (Cité, Jonction, Pâquis, Saint-Jean et Servette).

Cette étape nécessitera des petits travaux d'électricité et de maçonnerie pour adapter le passage au sol des gaines de câbles reliant les portiques à l'alimentation et au réseau.

La borne de retour de la bibliothèque de la Cité a été mise en service en mai 2015. Le modèle acquis à l'époque s'est révélé légèrement sous-dimensionné par rapport au volume de retours de cette bibliothèque. Elle a connu plusieurs pannes longues durant la période de pandémie, ce qui a prétérité le service et causé un dégât d'image. Elle a pu être réparée courant 2020 mais montre des signes d'usure. La société Bibliotheca nous a par ailleurs annoncé que le modèle arrivait

en fin de vie et qu’il allait devenir difficile de trouver des pièces de rechange. Elle sera remplacée par deux boîtes de retours simples sans RFID ni système de tri.

### *Etape 2: renouvellement des bornes de prêt et extension des boîtes de retours*

Cette seconde étape vise le remplacement des bornes de prêt dans les bibliothèques qui disposent encore d’appareils de la première génération, acquis en 2013: Cité, Jonction, Pâquis, Saint-Jean et Servette.

Une ou deux bornes sont ajoutées dans chaque bibliothèque afin de tenir compte de l’augmentation des transactions sur ces appareils. La quantité de bornes est fonction du volume de prêt observé dans la bibliothèque et de l’organisation des espaces (nombre d’étages notamment). Des boîtes de retours seront installées pour les bibliothèques des Pâquis et de la Servette.

<b>Bibliothèques</b>	<b>Nombre de bornes actuel</b>	<b>Nombre de bornes à acquérir</b>	<b>Total final</b>
Cité	6	8	8
Eaux-Vives	4	0	4
Jonction	2	3	3
Minoteries	2	1	3
Pâquis	1	2	2
Servette	3	5	5
Saint-Jean	2	4	4
Equipement test	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>30</b>

### **Transition écologique et cohésion sociale**

Les bornes et portiques antivol seront commandés à distance afin que leur mise en service corresponde aux horaires d’ouverture de la bibliothèque, évitant ainsi une consommation d’énergie inutile. Les portiques antivol de nouvelle génération possèdent un mode veille qui s’active en l’absence de passage. Le matériel actuel a été utilisé sur une durée de sept à quinze ans qui s’avère longue dans ce domaine. Pour les retours en dehors des horaires, nous prenons l’option de boîtes simples, sans technologie RFID ni système de tri, ce qui évite l’acquisition de matériel informatique et électronique supplémentaire.

## Estimation des coûts

L'estimation des coûts a pu être réalisée de manière précise en fonction des besoins, le marché ayant déjà été attribué en 2021. Toutefois des divers et imprévus relativement élevés ont été ajoutés pour faire face à d'éventuelles augmentations de coûts engendrées par l'inflation ou les problèmes d'approvisionnement actuels.

Rubrique et objet	Coût HT francs	Coût TTC francs	Arrondi
<b>Equipements informatiques (RFID)</b>	<b>228 075</b>	<b>246 549</b>	<b>250 000</b>
Bornes	85 680	92 620	
Platines RFID	51 600	55 780	
Portiques antivol	56 004	60 540	
Divers et imprévus RFID	34 791	37 609	
<b>Mobilier</b>	<b>71 687</b>	<b>77 494</b>	<b>75 000</b>
Mobilier: tables pour bornes SC500D	41 170	44 505	
Divers et imprévus mobilier	6 517	7 045	
Boîtes de retours «non RFID»	24 000	25 944	
<b>Second œuvre</b>	<b>70 125</b>	<b>75 805</b>	<b>75 000</b>
Travaux d'électricité (portiques antivol)	7 000	7 567	
Travaux de maçonnerie (portiques antivol)	14 100	15 242	
Travaux de menuiserie	1 000	1 081	
Travaux de serrurerie (vitrine Cité)	20 000	21 620	
Travaux installation boîtes de retours	14 000	15 134	
Divers et imprévus travaux	14 025	15 161	
<b>Total général</b>	<b>369 887</b>	<b>399 848</b>	<b>400 000</b>

## Délai de réalisation

Le marché public étant déjà attribué, la commande du matériel pourra être établie dès les délibérations acceptées.

Dans l'idéal, le projet pourrait se réaliser dès le second semestre 2023 pour la commande du matériel et une livraison et installation en 2024.

## Référence au 18<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2023-2034

Ce projet est inscrit au 18<sup>e</sup> PFI (2023-2034) en qualité de projet actif, en page 57, sous le numéro 041.003.14 pour un montant de 400 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2022.

## Budget de fonctionnement

L'impact sur le budget de fonctionnement est faible. Il consiste principalement en frais de maintenance pris en charge par la DSIC. L'acquisition de matériel neuf fera temporairement baisser ces coûts de maintenance qui étaient de 30 759 francs HT en 2021, car le contrat passé avec le fournisseur inclut deux ans de maintenance gratuite avec la garantie du matériel. Le contrat passé dans le cadre du marché public a permis d'obtenir des coûts de maintenance plus bas qu'actuellement, mais avec l'ajout du matériel supplémentaire et des portiques antivol qui ne sont actuellement plus couverts par la maintenance, le coût après quatre ans connaîtra une augmentation de 10 000 francs HT.

Les coûts de maintenance évolueront de la manière suivante:

Année	2023	2024	2025	2026
Coût maintenance HT	30 759	10 955	15 682	40 100
Remarques	Coûts actuels. Les portiques obsolètes ne sont plus couverts.	Matériel Minoteries uniquement. Le nouveau matériel est sous garantie.	Matériel Minoteries et Eaux-Vives	Ensemble du matériel.

## Charges financières annuelles

Pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 64 500 francs.

Pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 8000 francs.

Pour le projet de délibération III, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 9900 francs.

## Service gestionnaire et bénéficiaire

Les BM sont le service bénéficiaire pour l'ensemble des délibérations.

Pour la délibération I, la DSIC est le service gestionnaire.

Pour la délibération II, la Direction du patrimoine bâti est le service gestionnaire.

Pour la délibération III, la CMAI est le service gestionnaire.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] (en francs)**

**Objet: renouvellement des équipements RFID des Bibliothèques municipales**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Délibération I: Equipements informatiques ou bureautiques: matériel RFID	250 000	63%
Délibération II: travaux d'installation	75 000	19%
Délibération III: mobilier: meubles pour bornes	75 000	19%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>400 000</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2023</b>	200 000		200 000
<b>2024</b>	200 000		200 000
			0
<b>Totaux</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné: Bibliothèques municipales**

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	40 100	
31 - Charges d'entretien des bâtiments		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	82 400	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>122 500</b>	

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-122 500</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 250 000 francs destiné à renouveler l'équipement RFID des Bibliothèques municipales.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 75 000 francs destiné aux travaux d'installation du nouvel équipement RFID des Bibliothèques municipales.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 75 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 75 000 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour l'installation des bornes de prêt dans les bibliothèques.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 75 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.